



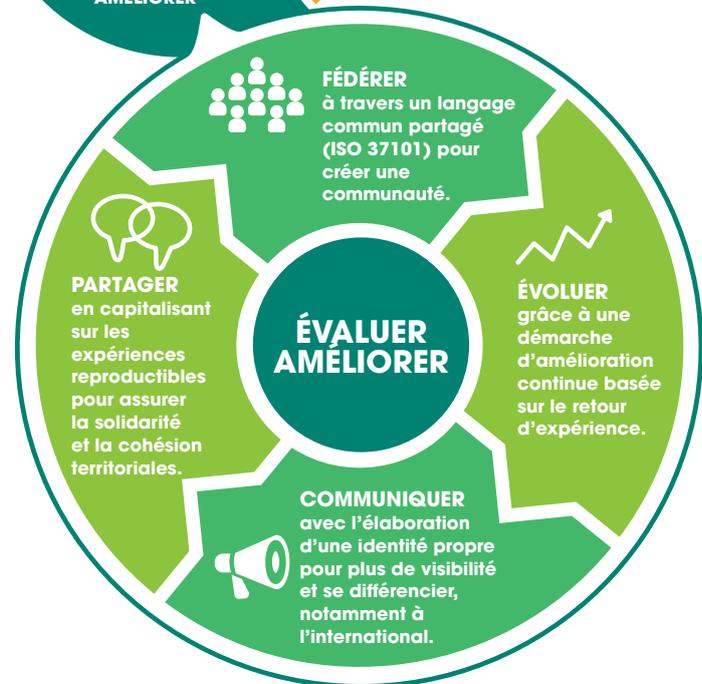
Construire collectivement des méthodes d'évaluation au service d'un développement écologique et solidaire

La France, dans le cadre d'une action conjointe du gouvernement et des acteurs locaux, encourage la mise en œuvre de la transition écologique par les collectivités territoriales. Les démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier, mises en œuvre depuis 2008, favorisent ainsi l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville. Dans ce cadre, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature est chargée d'animer un réseau de territoires et leurs partenaires publics et privés pour capitaliser et diffuser les solutions et bonnes pratiques sur l'ensemble des territoires.

10 ans après le lancement de ces démarches, l'enjeu est aujourd'hui d'accompagner le passage à une logique d'évaluation dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Le réseau ÉcoCité a permis l'élaboration d'outils et de méthodes partagés pour soutenir l'innovation, en facilitant la réalisation des projets et en diffusant l'ingénierie des territoires. Il s'agit de concevoir un cadre de dialogue et de communication partagé par les communautés territoriales, partout dans le monde, pour faciliter les échanges et participer au rayonnement des savoir-faire français à l'international.



L'évaluation, l'outil d'amélioration des projets de territoire



Le management de projet au service du développement territorial



François Bertrand

Sous-directeur de l'aménagement durable
Ministère de la Transition écologique
et solidaire et Ministère de la Cohésion
des territoires.



Christian Levy

Président du comité français
de normalisation AFNOR
« villes et territoires durables
et intelligents »

Depuis la loi portant l'engagement national pour l'environnement, **les collectivités s'engagent de plus en plus activement pour favoriser la transition écologique des territoires.**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires accompagnent **ainsi la réalisation de programmes d'aménagement exemplaires** inscrits dans le cadre de stratégies territoriales intégrées de développement urbain durable. Celles-ci articulent de manière transversale les objectifs du développement durable et **mettent en cohérence l'action publique et privée aux différentes échelles**, du grand territoire au quartier. Si cette approche systémique au service d'une stratégie globale est la clé de réussite des transformations environnementales, économiques, numériques et sociales attendues, sa mise en œuvre s'avère complexe.

Face à ce constat, nous avons souhaité travailler avec la communauté d'acteurs volontaires impliqués **à la mise en place d'un cadre méthodologique commun applicable aux collectivités de toutes tailles.** Le standard international de développement durable des communautés ISO 37101, apparaît comme une réponse pertinente à ces enjeux de communication, de partages d'expériences, de mise en cohérence et de simplification.

Nous initiions ainsi cette année auprès des acteurs, une mission d'accompagnement pour élaborer un cadre de référence commun pour les appels à projets territorialisés lancés au niveau national et territorial et les stratégies de territoires et projets d'aménagement ■

En 2012, sous impulsion française coordonnée par le comité français de normalisation «AFNOR/ villes et territoires durables et intelligents», l'International Standard Organisation (ISO) met en place le comité de normalisation dédié à l'«aménagement durable des villes et des collectivités». **Plus de cinquante pays adhèrent désormais à cette initiative** qui traite de questions comme le management des projets de développement urbain durable, le développement des «smart cities», les indicateurs.

Outre le pilotage général du comité international, **la France assure également le pilotage de la norme de management des projets durables dans les territoires (ISO 37101)** qui structure les autres normes. Ce standard fournit des outils pour la mise en place d'un système de management pour aider **la collectivité à tirer le meilleur parti d'un projet pour qu'il contribue au développement durable du territoire** dans la cadre des objectifs des ODD. C'est un guide de questionnements et de construction d'une stratégie qui laisse aux acteurs de terrain la responsabilité du choix des objectifs, des indicateurs et du plan d'action.

Elle répond à l'enjeu de **disposer d'un cadre d'échange partagé à l'international** en termes de système de management et de bonnes pratiques. Les villes dans le monde qui s'engagent dans l'expérimentation de cette norme s'appuieront sur un « club international » est en cours de constitution, piloté conjointement par la France et par la Chine ■

Des outils pour valoriser, échanger et piloter vos projets des territoires

Ces outils sont mis à disposition de tous les territoires aux différents stades de la vie de vos projets. Un chantier important de convergence est en cours autour d'un cadre de référence « villes et territoires durables ». Une nouvelle plateforme Aide territoires facilitera vos candidatures aux appels à projets.

VERS UNE CONVERGENCE DES OUTILS



* L'explorateur ÉcoCité permettra de réaliser l'évaluation des projets ÉcoCités dans le cadre de l'évaluation ex-post du PIA Ville de demain



La démarche d'aide à la décision AEU2 développée par l'ADEME propose des cahiers techniques et méthodologiques aux acteurs de la planification et de l'aménagement urbain. Plus d'infos : L'Approche environnementale de l'urbanisme 2 (AEU2) www.ademe.fr
Le 3 en 1 des outils pour la ville durable www.anru.fr

Les acteurs expérimentent

PROJET ÉCOQUARTIER AGRO-URBAIN DE MONTÉVRAIN

EPAMARNE / EPAFRANCE

« Dès la phase de conception de l'ÉcoQuartier de Montévrain avec les collectivités et l'équipe de P. Madec/C. Gautier, nous avons défini le cadre d'évaluation du projet de cœur agro-urbain au regard de ses grands objectifs : condition d'un ancrage géographique et territorial du projet réussi, développement d'une activité économiquement viable par la création d'emplois locaux, articulation et meilleure synergie sociale entre l'urbain et le rural, production d'une alimentation saine, biologique, locale en circuit court et préservation de la qualité des sols. Il s'agit pour l'EPAMARNE de démontrer l'éventuelle reproductibilité d'un projet d'avant-garde et d'envergure (20ha de maraichage) en matière d'agriculture urbaine. »

Sébastien Nerva
Responsable du service Innovation

PROJET BUSINESS INNOVATION CENTER

Montpellier Méditerranée Métropole

« L'évaluation se construit d'abord autour de la question de la « Maîtrise d'usage ». Que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la mobilité, de la gestion du risque, ou de la qualité urbaine, nous nous appuyons sur une connaissance fine et l'observation des usages et des usagers qui, rétroactivement modifie notre conception de la Maîtrise d'ouvrage. Dans le champs du développement durable, le rapport annuel Développement Durable est l'occasion de porter un regard global sur nos actions et surtout la manière dont elles se consolident les unes avec les autres. S'agissant du Business Innovation Centre - incubateur de Montpellier Méditerranée Métropole situé au cœur de l'ÉcoCité, l'intervention d'organismes certificateurs indépendants comme UBI Global - qui le classe comme le 2^e meilleur incubateur d'entreprises au monde - est un indicateur significatif de l'excellence de l'action publique. »

Fabien Blasco
Directeur Innovation et Politiques contractuelles

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE OPÉRATIONNEL

EPA Alzette-Belval

« Le territoire d'Alzette-Belval, péri-urbain et frontalier du Luxembourg, compte d'importantes friches industrielles, témoignages de son passé sidérurgique. Dans ce contexte, tout autant que les ressources matérielles, les capacités d'animation, d'ingénierie, d'expertise et d'évaluation sont un facteur déterminant pour le succès du projet. C'est pourquoi l'EPA Alzette-Belval a placé au cœur de son pilotage stratégique la mesure régulière de l'impact des projets réalisés au regard d'ambitions validées collectivement, en termes de production de logements adaptés, de limitation de l'étalement urbain, de sobriété énergétique, de mixité fonctionnelle et sociale, de renforcement du Nord Lorrain comme moteur de développement, et de gouvernance partenariale. La généralisation de la démarche ÉcoQuartier et de la certification NF/NF-HQE/E+C- est un prolongement naturel de cette démarche de qualité. »

Hélène Bisaga
Responsable du Développement

FORMATION ISO 37101

Co-construire une méthode pour tirer le meilleur parti de tout projet politique

Pour répondre au besoin exprimé par plusieurs référents ÉcoCités de renforcer leurs compétences en construction et en management de projet de développement urbain durable, une démarche de co-construction d'une formation dédiée à ces enjeux se met en place en 2018, en s'appuyant sur le standard international de management de projets territoriaux ISO 37101.

Cette formation serait dispensée dès 2019 dans un ou plusieurs établissements de référence.

Le chantier coordonné par Christian Lévy, Président de la commission nationale de normalisation, s'articulera autour de quelques ÉcoCités et de 4 groupes de travail (avril à décembre 2018), avec un soutien méthodologique et d'animation de l'AMO du Ministère pour la bonne utilisation du référentiel sur le projet qu'elles auront choisi.

CETTE DÉMARCHE VISE À ATTEINDRE TROIS RÉSULTATS :

- 1 Être immédiatement utile** aux ÉcoCités qui se prêteront à l'exercice, par une utilisation du référentiel sur des projets « en cours » et politiquement portés.
- 2 Permettre** aux membres des ÉcoCités de forger *in itinere* **une compétence reconnue internationalement** et de devenir eux-mêmes formateurs.
- 3 Inscire** les collectivités concernées dans les échanges au sein du « **club international des villes ISO 37101** » qui doit être officiellement créé en 2018.

écocité

www.ecocites.logement.gouv.fr | in